

## Le sacrement de la pénitence

### I. L'enseignement de l'Église

Introduction : Présentation générale avec le *Catéchisme de l'Église catholique* (CEC) :

« Ceux qui s'approchent du sacrement de Pénitence y reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon de l'offense qu'ils lui ont faite et du même coup sont réconciliés avec l'Église que leur péché a blessée et qui, par la charité, l'exemple, les prières, travaille à leur conversion ». CEC 1422

#### Enumération des différents aspects du sacrement.

\* Comment est appelé ce sacrement ?

« Il est appelé *sacrement de conversion* puisqu'il réalise sacramentellement l'appel de Jésus à la conversion (*Mc 1,15*), la démarche de revenir au Père (*Lc 15,18*) dont on s'est éloigné par le péché. » CEC 1423.

\* L'attitude intérieure qui *conduit* au sacrement.

« Il est appelé *sacrement de Pénitence* puisqu'il consacre une démarche personnelle et ecclésiale de conversion, de repentir et de satisfaction du chrétien pécheur. »

\* L'attitude intérieure *dans* le sacrement.

« Il est appelé *sacrement de la confession* puisque l'aveu, la confession des péchés devant le prêtre est un élément essentiel de ce sacrement. Dans un sens profond ce sacrement est aussi une "confession", reconnaissance et louange de la sainteté de Dieu et de sa miséricorde envers l'homme pécheur. » CEC 1424

\* Le fruit du sacrement :

« Il est appelé *sacrement du pardon* puisque par l'absolution sacramentelle du prêtre, Dieu accorde au pénitent "le pardon et la paix". »

=> La finalité première du sacrement.

« Il est appelé *sacrement de Réconciliation* car il donne au pécheur l'amour de Dieu qui réconcilie : "Laissez-vous réconcilier avec Dieu" (*2 Co 5,20*). Celui qui vit de l'amour miséricordieux de Dieu est prêt à répondre à l'appel du Seigneur : "Va d'abord te réconcilier avec ton frère" (*Mt 5,24*). »

=> La finalité seconde et ultime du sacrement : la vie de la grâce (amour).

## II. L'intelligence de la foi

### **Le sacrement de la réconciliation est l'une des deux « jambes » de la vie chrétienne.**

La première « jambe » est l'Eucharistie qui donne la grâce « positive » pour vivre la vie chrétienne. Elle est donnée sous le signe de la nourriture qui est nécessaire pour grandir et donne la force contre les maladies. C'est, dit-on, une grâce « positive » : elle met en nous du « plus ».

La deuxième « jambe » est la confession. Elle efface tout ce qui diminue, voire peut tuer, la vie positive de la grâce. C'est, dit-on, une grâce « négative » en ce sens qu'elle ôte, elle enlève.

Pour marcher, il faut les deux jambes qui se portent mutuellement, chacune accomplissant son rôle propre. Cela illustre le rapport étroit qu'il y a entre ces deux sacrements. C'est pourquoi ils sont par définition *réitérables* alors que le baptême, la confirmation... ne sont donnés qu'une fois.

### **A/ Avant le sacrement de la pénitence.**

C'est Dieu qui, à l'intime du cœur de la personne (sa conscience morale) y invite. C'est ce que l'on appelle la *grâce prévenante* (litt. « qui vient avant » le sacrement pour y conduire). Elle vient avant la *grâce sanctifiante* (= *rend saint*, c'est-à-dire accordé à Dieu) qui, elle, est donnée par le sacrement lui-même.

Quel est le contenu de cette grâce prévenante ? C'est une grâce de *lucidité* (j'ai fait ceci et c'est mal : lucidité = vérité) et de *loyauté* (je reconnais que j'ai fait cela, que j'en porte la responsabilité : loyauté = j'assume).

Comment « capter » cette grâce que Dieu offre à tout homme ? C'est la raison d'être de ce que l'on appelle « l'examen de conscience ». Il s'agit de se mettre en position d'écouter Dieu qui parle à l'intime de notre conscience morale. Pour cela, il faut savoir faire silence en soi et autour de soi ; lire tel ou tel passage de l'Écriture, dire telle ou telle prière... et pour les cas « subtils », demander conseil.

### **B/ L'accomplissement du sacrement.**

Dans ce sacrement, la personne s'adresse à Dieu, pas au prêtre. D'où une disposition physique qui doit exprimer cela. Ce n'est pas un dialogue avec le prêtre, d'où on ne s'assied pas en vis-à-vis. On a le choix entre s'asseoir le regard dirigé vers une croix, un cierge, une icône... ou se mettre à genoux devant un symbole religieux.

Pourquoi donc y a-t-il un prêtre ? R/ Car nous sommes la religion de l'Incarnation : c'est Dieu dans le Christ, vrai Dieu et vrai homme, qui pardonne les péchés. Le prêtre signifie au concret cela : il représente l'humanité du Christ tant en recevant la confession qu'en donnant le pardon en retour. Se confesser à un prêtre est un acte de foi en l'Incarnation.

Le ministre, prêtre, est à la fois *juge et médecin*. Juge de la vérité morale et médecin par l'absolution qui « guérit » le pécheur. Par exemple : j'ai volé un livre à la bibliothèque. Le confesseur comme juge rappellera le devoir de restituer l'objet volé et comme médecin pardonnera la faute. Si le pénitent refuse de restituer, il ne peut pas y avoir absolution car le péché dure tant que le bien volé n'a pas été restitué.

La reconnaissance des péchés. Dans ce sacrement, après le signe de croix qui commence et qui dit que nous sommes dans le monde de la foi, a lieu la reconnaissance des péchés commis. Il y a un certain ordre dans les péchés que nous commettons et cela doit structurer notre aveu :

1. Notre relation à Dieu : ce sont les péchés « sources » de tous les autres et c'est pourquoi il faut commencer par eux. Il s'agit de notre vie de prière (prière du matin, du soir), de notre accès à la Parole de Dieu (si Dieu a parlé, c'est pour qu'on écoute...), de notre fidélité aux sacrements (Eucharistie, confession). Cette fidélité se dit et se construit par la *régularité*.

2. Notre relation avec soi-même. Il s'agit du respect de son corps (cf. les péchés d'intempérance : abus d'alcool, de nourriture – les péchés de discipline personnelle : tout le domaine de la pureté) et de la vie de notre esprit qui est faite de ces deux facultés – intelligence et volonté – qu'il faut exercer droitement (cultiver le sens du vrai, le sens de l'effort etc.).

3. Relation avec les autres. C'est tout le domaine de nos relations avec nos semblables avec la règle du *prochain*. Ce sont les personnes que Dieu lui-même a placées près de nous : les liens du sang (famille), professionnels ou étudiants etc. La morale chrétienne, celle dont la « loi » est la charité, l'amour, est une morale du prochain. Car ce n'est pas seulement par des actes intérieurs que j'aime mon semblable, mais aussi par des actes extérieurs. Autrement dit : c'est du concret !

Intervient ensuite ce que l'on appelle la *monition* du prêtre. Elle est sobre car il ne s'agit pas de faire là un accompagnement spirituel. Elle a pour objet d'encourager le pénitent, de lui rappeler la vertu d'*espérance* : Dieu est fidèle en amour même quand nous nous ne le sommes pas.

Le prêtre propose ensuite la pénitence. Le nom technique est la *satisfaction*. Celle-ci est double. S'il y a une obligation de restitution (j'ai volé, je dois restituer...), le prêtre doit demander au pénitent de l'accomplir faute de quoi son regret (sa contrition) n'est pas suffisant pour recevoir l'absolution. Ensuite, la seconde satisfaction est celle qui est due à Dieu pour les péchés. Il ne s'agit pas d'une peine comme celle que les tribunaux prononcent ; il s'agit d'un acte (rendre tel service, pardonner telle personne, faire telle prière, lire tel passage de l'Écriture...) qui exprime notre reconnaissance envers Dieu et notre capacité retrouvée de bien vivre.

Enfin, le prêtre donne l'absolution : Dieu pardonne, redonne sa grâce. Le pénitent retrouve la paix. La formule sacramentelle est : *Je vous pardonne tous vos péchés, au Nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*.

### III. Quelques points particuliers

A/ Le secret de la confession.

Le prêtre est tenu à *garder absolument* secret tout ce qu'il a entendu dans la confession. Le fondement est clair : c'est au Christ que le pénitent s'adresse et le prêtre, comme personne singulière, n'a rien à voir. Il y a des martyrs dans l'histoire du secret de la confession. Il est « *absolument-absolu* ». Même le pénitent ne peut pas en dispenser le prêtre. Ce secret pèse sur le prêtre seul. Le pénitent, lui, il fait ce qu'il veut. Si un prêtre violait ce secret, il ferait l'objet d'une procédure très lourde et ne pourrait être pardonné que par un acte du pape.

B/ L'acte de contrition.

C'est ce que le prêtre demande au pénitent avant de donner l'absolution. Le texte est : *mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé parce que vous êtes infiniment bon et aimable et que le péché vous déplaît. Je prends la ferme résolution de ne plus vous offenser et de faire pénitence*. Cette « ferme résolution » a trois aspects :

\* la ferme résolution de ne *jamais désespérer* de l'amour de Dieu. Même si j'ai commis un acte très grave (un homicide par ex), Dieu peut et veut me pardonner toujours. Le premier à entrer au ciel a été un criminel justement condamné (le « bon larron »).

La ferme résolution de toujours faire le bien dont je suis capable aujourd'hui. C'est en pratiquant le bien que l'on lutte le mieux contre les péchés.

La ferme résolution d'éviter les occasions de péché à l'avenir.

## C/ La relation de la pénitence et de l'Eucharistie.

Si un pécheur a sur la conscience un péché dit « mortel », il doit se confesser avant de se présenter à l'Eucharistie. Il peut y *assister* mais non y *participer*. La raison est simple : la nourriture ne nourrit que les vivants !, or le pécheur ici est « mort ».

Il convient de rappeler ce qu'est un péché mortel.

Pour qu'un acte constitue un péché qui tue en nous la vie de la grâce, il faut :

=> que l'on soit dans une « matière de soi objectivement grave ». Qu'est-ce à dire ? Voler un œuf n'est pas voler un bœuf ! C'est un vol dans les deux cas, mais pour un œuf c'est véniel, mais pour un bœuf, c'est mortel !

=> qu'il y ait une pleine et entière volonté de commettre ce mal.

Ce n'est pas si facile de commettre un péché mortel !

Exemple :

Nous pouvons pécher dans une matière de soi et objectivement grave : par exemple l'impureté sexuelle (sites pornographiques, relations sexuelles hors mariage...), mais y a-t-il pleine et entière volonté de s'opposer à Dieu ? Il faut voir dans chaque cas car ce n'est pas « automatique » ! Il y a beaucoup de causes d'affaiblissement de la volonté qui font que l'on pose bien tel acte mauvais mais avec une volonté diminuée : climat social qui banalise ce genre d'actes, voire y pousse, éducation défaillante, situation personnelle de faiblesse liée à un isolement, une maladie etc.

L'acte commis reste bien un péché et en cela il doit être confessé, mais il peut bien avoir perdu une part importante de sa gravité et ne pas être mortel. Alors ici l'Eucharistie a bien sa raison d'être – en lien avec la confession – qui est de nourrir pour donner la force. La confession sera bien la deuxième jambe qui permettra de marcher, c'est-à-dire – progressivement – de surmonter cette tendance au péché que j'ai, notamment en tel ou tel domaine.

La morale chrétienne n'est pas un code de permis/défendu. La question n'est pas : suis-je ou non « dans les clous » ? La morale chrétienne est une morale du *devenir* : le but est clair : la sainteté. Le chemin est tout aussi clair et progressif. La question importante est : suis-je ou non bien orienté vers le but à rejoindre par toute ma vie ? Réponse : avec les deux jambes sacramentelles de la vie chrétienne, je marche en vérité sur ce chemin, dans la bonne direction. C'est cela qui importe et non de « cocher toutes les cases » aujourd'hui !

## D/ Péché « ponctuel » et péché « de tendance ».

Les péchés sont de deux sortes liées.

Le plus simple : l'acte ponctuel (par ex. J'ai refusé de rendre tel service). S'il y a regret sincère, le péché est vraiment pardonné : il n'en reste plus rien.

La « tendance ». Beaucoup de nos péchés ponctuels procèdent d'une tendance de notre esprit. Par exemple, j'ai refusé tel service (acte ponctuel) parce que je suis égoïste : tendance. Il est clair que si j'entre au confessionnal égoïste, j'en ressortirai égoïste. Ici la grâce « travaille » différemment que sur l'acte ponctuel : comme l'eau en bas de la falaise elle fait un travail de sape, d'usure. A la fin, la falaise, quelque soit la dureté de la pierre, s'effondrera. Pour la tendance peccamineuse, il en va de quelque façon de même. Ce « travail de sape », c'est la régularité de la confession qui l'accomplit. Cela prendra du temps, variable selon la profondeur de la tendance, mais notre foi ne permet aucun doute à ce sujet : rien ne peut résister à ce travail de la grâce s'il est « entretenu » par la confession régulière. Car cette régularité dit ma foi et mon espérance.

E/ Attrition et contrition.

Il s'agit des deux dispositions du coeur du pénitent qui doivent se succéder.

En premier, il y a l'attrition. Je regrette mon péché parce que j'en suis la première victime : il diminue ma bonté personnelle. C'est le fils prodigue qui souffre de la faim et qui va revenir chez son père parce que là, au moins, il pourra manger. Cher nous, il s'agit de la « mauvaise conscience », du sentiment de culpabilité, de cette blessure qu'on s'est faite, de cette dignité que l'on a diminuée, de notre fierté qui est blessée.

Le sacrement en nous présentant le Seigneur qui nous manifeste son amour fidèle, même quand nous ne sommes pas fidèles, nous fait passer de l'attrition à la contrition. La contrition c'est le regret profond du péché en tant qu'il a touché Dieu. C'est vraiment un amour qui regrette, non seulement parce qu'il souffre de sa propre faute, mais surtout parce qu'il a éloigné de l'amour de Dieu.

Pour finir :

Ce sacrement est célébré avec très peu de liturgie, contrairement à la Messe, à un baptême, à un mariage, une ordination sacerdotale. C'est un sacrement très sobre. Cependant il ne faut pas appauvrir sa célébration.

Il y a la disposition des personnes. Comme je l'ai dit en commençant, ce n'est pas un dialogue d'accompagnement spirituel avec le prêtre. Donc on ne s'assied pas face à face. Ce n'est pas non plus dans n'importe quel lieu ; il faut préférer un lieu consacré (église, oratoire) ou du moins un espace avec de la symbolique religieuse (bougie, icône, crucifix...). Certes, de façon plus exceptionnelle, par exemple lors d'un pèlerinage on peut se confesser en marchant à côté du prêtre, mais cela n'est pas et ne doit pas être le mode habituel. Normalement, on peut être assis si l'on a de la difficulté à se mettre à genoux (cf. les personnes âgées par ex.), mais le mieux est à genoux (attitude que l'on réserve à Dieu) et pas face au prêtre mais face à ce qui représente le Christ (crucifix, bougie, icône).

Le prêtre doit rester extrêmement sobre car il représente Quelqu'un d'autre ; par lui-même, il n'est rien. Pas de questions intrusives notamment. Son acte et sa responsabilité propre est dans le don ou non de l'absolution selon le regret, sincère ou non, du pénitent. Un pénitent qui avouerait un vol et refuserait de restituer la chose volée, ne peut pas recevoir l'absolution car son attitude est contraire au regret demandé. Il y a des cas où le prêtre n'a pas le droit de donner l'absolution (des cas dits « réservés » : rare. Par exemple la profanation de l'Eucharistie).

Conseil de lecture :

Jean-Paul II, Exhortation *Reconciliatio et paenitentia*, 2 déc. 1984. Voir, en particulier, le n° 6 comme commentaire de la parabole du fils prodigue (Lc 15, 11-32), et toute la seconde partie : *L'amour plus grand que le péché* (nn°13-22).

Pape François, *Misericordiae vultus*, bulle d'indiction du jubilé de la miséricorde, 11 avril 2015.